

Le 16 mai 2013 s'est déroulé un [colloque cyberdéfense au Sénat](#), intitulé « *Quelles perspectives après le Livre Blanc ?* », en présence de personnalités politiques françaises, de chercheurs et de responsables, de personnalités étrangères et d'industriels. Il s'agissait de commenter les suites à envisager à la suite de la parution du Livre Blanc. Il précédait un [forum Atena](#) « *Cybermenaces, quels risques pour les entreprises ?* », et un [colloque à Rennes](#) intitulé « *Colloque Cybersécurité, un enjeu mondial, une priorité nationale, des réponses régionales* ». Les actualités associées s'enchaînent donc.

Des internautes ont travaillé à la [transcription](#) de façon collaborative et anonyme, sans aucune recherche de notoriété ou de paternité du travail réalisé. Qu'ils en soient remerciés. Certes, des coquilles, des références approximatives, etc., peuvent subsister, mais cela a le mérite d'exister et doit permettre une étude des enjeux et des propos tenus, que des spécialistes soucieux des enjeux de droits des individus s'en emparent. Un colloque au Sénat n'est pas un exposé de classe au collège devant les copains ; c'est un acte de compte-rendu devant la représentation nationale où chacun doit avoir le droit de demander des explications, des détails et des comptes. Il faut s'accaparer ces problématiques pour peser sur les enjeux, et ne pas leur donner la satisfaction qu'ils possèdent un *blanc seying* faute de questions citoyennes.

Ce colloque a été commenté sur les liens suivants :

- François Chauvancy : « [Colloque sur la Cyberdéfense et le Livre Blanc](#) »
- Eric Freyssinet : « [De la Cyberdéfense](#) »
- Olivier Kempf : « [Extraits 'cyber' du LBDSN](#) »
- IDP13FR « [Colloque cyberdéfense](#) »

La cyberdéfense est une notion complexe, entre cybercriminalités (qui regroupe à la fois des notions de criminalité traditionnelle adaptée aux réseaux et des notions spécifiques de nouvelle criminalité liée à l'émergence des réseaux), affrontement dans la dimension informationnelle (ADI) –concept introduit par M. Daniel Ventre- qui est une étape intermédiaire que nous connaissons véritablement aujourd'hui, et cyberguerre, qui nécessite textes de référence, doctrines, et études spécifiques adaptées à ce nouveau paradigme. Le terme de nouveauté est tout relatif. Si, publiquement, ces éléments sont à présent exposés, la réflexion en la matière est ancienne, et de nombreux textes de références jalonnent ces processus de réflexion ([cf. liste non exhaustive](#)).

La porosité et la proximité de ces concepts –cybercriminalité, ADI, cyberguerre- expliquent en partie la juxtaposition de textes, rapports, études –internationaux et français- définissant ces nouvelles relations aux réseaux. Mille-feuilles de dispositions, contraignantes ou non, de bonnes pratiques à envisager ou de potentialités à développer, ce corpus réglementaire, informationnel et doctrinal, se superpose aux différentes entités qui gèrent les rapports entre Nations – Union européenne, OTAN, ONU, OCDE, OMC, etc. Réfléchir à ces enjeux est indispensable, tant du point de vue du militaire, que du chercheur, du politique, du juriste, de l'intellectuel sans aucun doute plus globalement, et du citoyen enfin pour terminer.

Mon sentiment est que les enjeux sont tellement importants, pour toutes les catégories précédemment citées, que le citoyen se sent désarmé face à ces dispositions législatives et doctrinales. Il y a des logiques industrielles en œuvre sur ce délicat terrain de la cyberdéfense qui dépassent complètement les enjeux de liberté individuelle et de droit des individus. Chacune des entités étant persuadée d'œuvrer pour le «bien commun», au-delà des individualités de chacun, il n'existe pas à mon sens de contre-pouvoir citoyen à ces perspectives. Ce colloque, où chacun des politiques s'exprimant se félicitait –à tort ou à raison- de leurs travaux, donne le sentiment que la représentation nationale ne fait qu'acter les décisions prises unilatéralement en amont par les industriels et les organes de défense. Le débat contradictoire semble leur avoir échappé, contrairement à ce qu'ils déclarent publiquement.

Le seul réconfort envisageable est qu'au-delà des intérêts et perspectives industrielles de ces enjeux, nos spécialistes œuvrent réellement dans l'intérêt de tous. Il était frappant de constater une certaine condescendance dans les réponses de nos spécialistes nationaux aux questions posées. C'est de l'ordre du ressenti, et parfaitement subjectif j'en conviens ; mais, à raison, les enjeux sont tellement complexes que l'on voit mal comment s'emparer de telles notions sans les laisser se faire accaparer par une génération de «sécurocrates», hyper-spécialistes, donc incontournables et incritiquables. Il n'est plus possible de les interroger sans être (presque) anachronique et décalé –par rapport à une réalité industrielle non divulguée- dans la formulation des problématiques. Ils n'ont ainsi de comptes à rendre à personne –ou presque- la logique industrielle se suffisant in fine à elle-même.

Il n'est jamais bon de laisser un domaine de compétences à ses seuls spécialistes. Quand M. Huyghe, qui m'apparaissait un peu décalé dans ce colloque –au milieu des industriels, politiques et militaires ayant tous la même approche des enjeux, confie qu'il y a de nouveaux champs universitaires d'études à créer, il est finalement à mon sens dans le vrai. A défaut d'un contre-pouvoir citoyen impossible en raison de la complexité des questions, il faut de nouvelles vigies en mesure d'appréhender les problématiques, dans toutes leurs transversalités. Même à supposer que les propos de M. Huyghe ne l'envisageaient pas en termes de contre-pouvoir, c'est cette logique qu'il faut viser. Chaque étape franchie dans la coopération nation-industriels est une étape-cliquet sur laquelle il sera je pense quasi impossible de revenir. Le business et l'enrichissement de nos «fleurons» industriels s'accordent-ils toujours avec les intérêts de la Nation ?

Je n'ai jamais été très à l'aise avec le concept « *laissez-nous faire, ne vous inquiétez pas, on sait ce qu'on fait* ». Sauf à supposer qu'ils n'obéissent pas à des logiques purement mercantiles, il est à espérer qu'à force d'envisager le pire nos «sécurocrates» ne finissent pas par le provoquer. Il est permis –à tort ou à raison- d'en douter.

-
- Lien du billet en ligne : <http://lamaredugof.fr/blog/?p=3108>
 - Télécharger la transcription du colloque : [Cyberdéfense : quelles perspectives après le Livre Blanc ?](#) [PDF- 1.76Mo].